



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

| | |
|-------------------|-------------------------|
| Nombre de membres | |
| Effectif légal | Présents ou représentés |
| 39 | 35 dont 4 pouvoirs |

Date de convocation : **11 mai 2022**
Date d'affichage : **11 mai 2022**

SEANCE DU 17 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept du mois de mai à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des sports de St-Sylvestre-Pragoulin.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Franck LE GOUGUEC (suppléant de Patrice DARPOUX), Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Nicole PEREZ, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à André DEMAY
Catherine CUZIN a donné pouvoir à Carmen FUENTES
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Patrice DARPOUX

Absents :

Marc CARRIAS, Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Yves RAILLERE

Secrétaire de séance : Cécile GILBERT

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2022-68 : **GEMAPI – SELECTION DU CANDIDAT RETENU POUR LA RENATURATION DE LA MORGE**

Rapporteur : Stéphane HOUSSIER

Dans le cadre du projet de renaturation de la Morge à Maringues, un marché public de travaux selon une procédure adaptée a été lancé le 18 mars 2022. A l'issue de la période de publication (soit le vendredi 15 avril à 16 h), deux candidatures et offres ont été reçues.

L'analyse des offres, annexée à la présente délibération, est synthétisée dans le tableau ci-dessous :

| Candidat | Prix (HT) | Note prix | Note technique | Note totale | Classement |
|----------|--------------|-----------|----------------|-------------|------------|
| SENEZE | 249 243,45 € | 31 | 46 | 77 | 2 |
| STE | 195 144,00 € | 40 | 55 | 95 | 1 |

L'offre de la société STE est la mieux-disante.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'attribuer le marché de travaux de renaturation de la Morge à Maringues à la société STE ;
- d'autoriser le président ou son représentant à notifier le marché et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 23/05/2022

Le président,

Le président,

Claude RAYNAUD

